



BIENVENUE À

MARSEILLE

GUIDE D'ACCUEIL POUR LES NOUVELLES MARSEILLAISES ET LES NOUVEAUX MARSEILLAIS



VILLE DE
MARSEILLE



Chère Marseillaise, Cher Marseillais,



Quel bonheur de pouvoir vous appeler ainsi ! Depuis quelques jours, quelques semaines ou quelques mois, vous avez fait le choix de rejoindre le grand peuple marseillais, ce peuple qui a traversé les âges, les siècles et les millénaires avec fraternité, solidarité et humanité. Depuis 2600 ans, le peuple de Marseille construit sa légende sur les rives de la Méditerranée. Grand port de commerce, d'industrie, cité marchande et désormais grande capitale de la Mer, Marseille est une porte ouverte sur le monde et sur ses richesses.

Nous sommes fiers, chaque année, de voir que Marseille est de plus en plus attractive, qu'elle attire bien au-delà de ses frontières des femmes et des hommes qui font le choix de s'y installer, de la découvrir, d'écrire ici un nouveau chapitre de leurs vies. Vous allez découvrir une ville mosaïque, cette ville que le Pape François, lorsqu'il nous a visités en 2023, a qualifié avec poésie de « sourire de la Méditerranée ». Marseille, c'est 111 quartiers, 111 places de villages, 111 identités, et tout autant d'histoires à raconter et à défendre.

C'est cette singularité, cette force que nous nous efforçons de défendre, depuis plus de trois ans, avec l'ensemble de mon équipe municipale. Nous avons travaillé sans relâche pour redonner à Marseille sa place de grande capitale, pour l'amener au-devant des nouveaux défis du siècle, et c'est grâce à cet engagement que j'ai obtenu du Président de la République le plan Marseille en Grand.

Je l'ai obtenu pour que vos enfants puissent aller à l'école dans des conditions décentes, pour que vous puissiez évoluer dans un environnement sain, pour remettre de la nature en ville et redonner de la force à nos lieux de culture et de patrimoine.

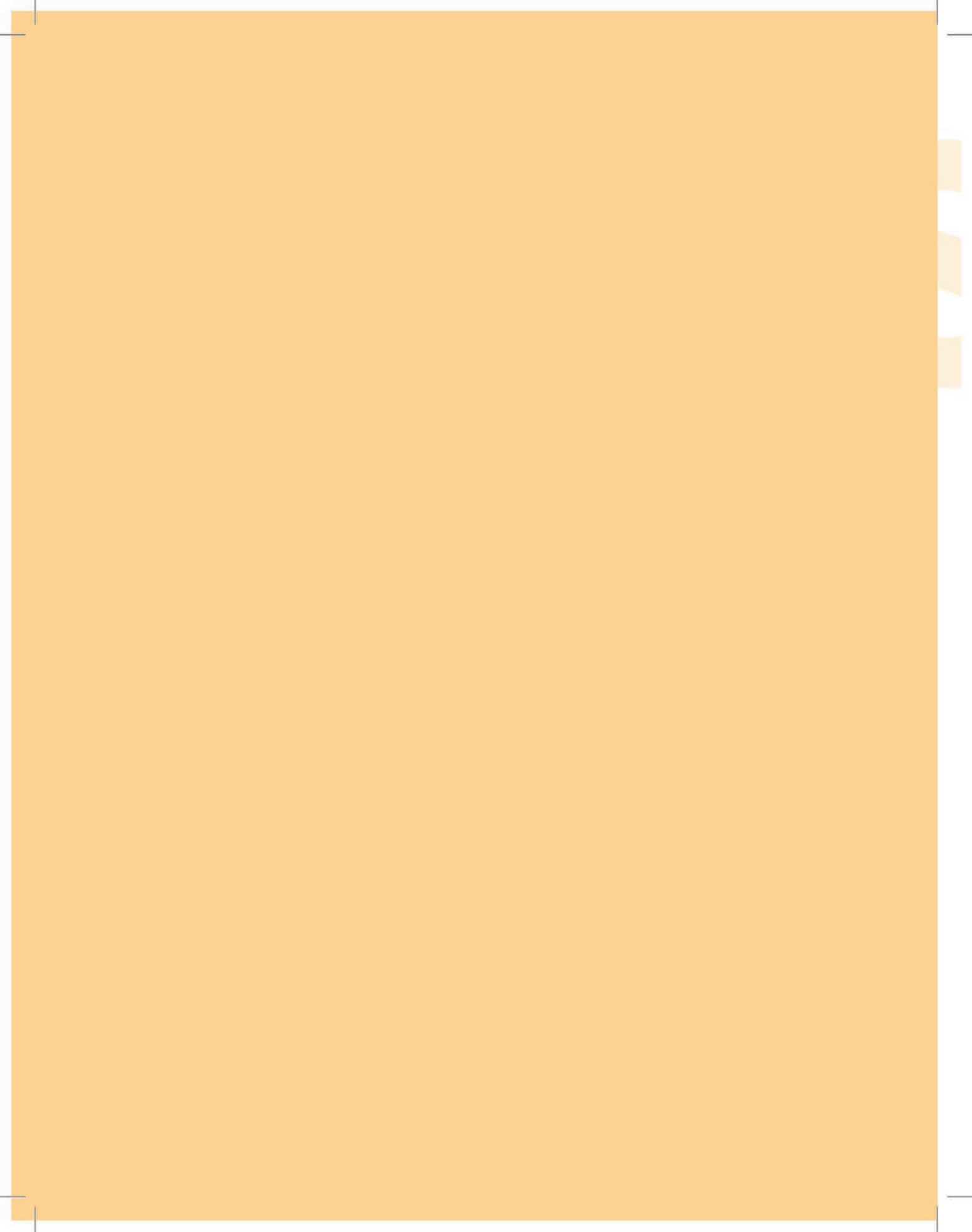
Si Marseille s'écrit à nouveau en capitale, c'est grâce à la volonté, à la détermination et au travail farouche d'une équipe municipale soudée et motivée. C'est aussi, et surtout, grâce à la force des Marseillaises et des Marseillais qui nous accompagnent dans ces défis, qui s'investissent pour faire vivre leur ville, son âme et son identité. C'est grâce aux dizaines de milliers de bénévoles que Marseille peut compter sur le premier tissu associatif du pays, et je sais que vous trouverez forcément le lieu idoine pour vous engager. Parce que nous voulons construire Marseille avec et pour les Marseillais, nous avons inventé de nouveaux espaces de démocratie : l'Assemblée Citoyenne du Futur, le Conseil Municipal des Jeunes, les Conseils Municipaux des Enfants, le Conseil marseillais de la vie étudiante. Ces outils de démocratie vous appartiennent ; je sais que vous saurez vous en saisir. Et parce que nous voulons que les habitants eux-mêmes se saisissent de leur quotidien, nous élargissons, cette année, le budget participatif à tout le territoire.

Il y a tant à découvrir à Marseille. De la ferveur du Vélodrome au calme des Calanques, de l'effervescence du centre-ville à la volupté de la Corniche pendant la Voie est Libre, cette ville, votre ville, ne vous ennuiera jamais.

Ce guide est le premier outil de votre installation. Soyez les bienvenus dans cette ville extraordinaire que vous porterez désormais à jamais dans votre cœur.

Benoît Payan

Maire de Marseille



SOMMAIRE

Marseille en 13 chiffres **6**

Carte de la ville et de ses quartiers **8**

Vos services publics **10**

Éducation **16**

Logement **24**

Mobilités **28**

Tranquillité - Sécurité **30**

Solidarité et action sociale **32**

Démocratie et participation citoyenne **38**

Santé **40**

Économie - Commerces - Emploi **42**

Tourisme à Marseille **46**

Plein air - Sport - Loisirs **48**

Histoire **54**

Culture **56**

International **60**

Rendez-vous marseillais **62**

Dictionnaire de Marseille **66**

Les élus de la majorité municipale **68**



Marseille en 13 chiffres

300

jours d'ensoleillement
par an

876 602

habitantes et habitants

57

kilomètres de façade
maritime

16

arrondissements

2600

ans d'histoire

10 000

hectares de nature protégée
sur les 24 000 ha
du territoire communal

2^e

ville de tournages
en France

15

musées à découvrir
gratuitement

Parmi les

50

plus beaux
endroits
du monde dans
le classement
du Time
Magazine

79 000

petites Marseillaises et petits Marseillais
dans les écoles de la ville

Aix-Marseille Université

plus grande

université
francophone
du monde

58

parcs et jardins

À jamais les 1^{ers} !

Seule étoile de France
Olympique de Marseille,
champion d'Europe en 1993

CARTE DE LA VILLE ET SES QUARTIERS





LES SECTEURS DE MARSEILLE

SECTEUR 1 : 1^{er} et 7^e arrondissements
 SECTEUR 2 : 2^e et 3^e arrondissements
 SECTEUR 3 : 4^e et 5^e arrondissements
 SECTEUR 4 : 6^e et 8^e arrondissements

SECTEUR 5 : 9^e et 10^e arrondissements
 SECTEUR 6 : 11^e et 12^e arrondissements
 SECTEUR 7 : 13^e et 14^e arrondissements
 SECTEUR 8 : 15^e et 16^e arrondissements



VOS SERVICES PUBLICS

16 arrondissements

19 Bureaux Municipaux de Proximité

8 mairies de secteurs

Quel que soit l'arrondissement dans lequel vous habitez, il y a un service de proximité. Soit pour vous accompagner dans vos démarches ou simplement pour être à votre écoute dans certaines demandes du quotidien.

À votre écoute et votre service

« 3013 : ALLÔ MAIRIE » :

TOUTES VOS RÉPONSES AU BOUT DU FIL

3013 : c'est le numéro indispensable à Marseille. Avec 150 000 appels traités par an, « Allô Mairie » est le premier centre d'appels d'une collectivité territoriale en France.

Allô Mairie est accessible au 3013 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 18h30 le samedi de 7h30 à 17h30

19 BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ (BMdP)

Outre les huit mairies de secteur (voir page 17), Marseille compte 19 Bureaux Municipaux de Proximité (BMdP) répartis sur le territoire de la ville. Vous pouvez vous rendre, sans tenir compte de votre adresse de domiciliation, dans le bureau de votre choix. Pour cela, une simple demande de rendez-vous en ligne suffit.

Les BMdP assurent certaines démarches administratives comme la réception des dossiers de passeports, les dossiers de réduction des tarifs des cantines scolaires, etc.

Ils sont ouverts en continu de 8h30 à 16h30.



Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations relatives aux Bureaux Municipaux de Proximité sur marseille.fr/bmdp



« ALLÔ MAIRIE » EST AUJOURD'HUI ACCESSIBLE ET ADAPTÉ AUX CITOYENS SOURDS ET MALENTENDANTS

OBJETS PERDUS : TROOV.COM POUR LES RETROUVER

Vous avez perdu vos clés dans le parc ? Votre enfant a perdu son doudou au musée ? La Ville de Marseille dispose d'une application spécialement conçue pour signaler et retrouver les objets perdus. troov.com/marseille fait "matcher" les informations données par le déclarant et les descriptions enregistrées par le service municipal des objets trouvés, et permet d'obtenir un taux de restitution de 30 à 40%, bien supérieur à la moyenne nationale. Un service de livraison est également possible.

Toutes les infos : troov.com/marseille.

LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

La Maison de la Justice et du Droit rassemble des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers, conciliateurs de Justice...) et des associations spécialisées dans la médiation familiale, le logement, la consommation, etc. Des permanences sont assurées où sont prodigués des conseils gratuitement.

Maison de la Justice et du Droit
46, boulevard du Capitaine Gèze (14^e)
04 84 52 08 81
mjd-marseille@justice.fr

Une association pour les nouveaux arrivants

AVF Marseille - association d'accueil des nouveaux arrivants - est là pour vous accueillir et vous aider à créer ou à élargir votre réseau de connaissances et d'amitiés, en vous proposant de participer à de multiples sorties et animations et, bien-sûr, à des moments conviviaux. Les animateurs-bénévoles, adhérents résidents à Marseille, certains de longue date et d'autres plus récemment arrivés, vous accueilleront dans la bonne humeur, la bienveillance et dans un esprit d'échange et d'ouverture. Retrouvez toutes les informations sur avf-marseille.com



VILLE DE
MARSEILLE

**N'attendez pas
l'été pour vos
pièces d'identité !**



**PRENEZ RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
AU 3013 OU SUR MARSEILLE.FR**



Actes d'état civil, passeports et papiers d'identité, mais aussi inscriptions sur les listes électorales : vos démarches administratives sont facilitées à Marseille grâce aux Bureaux Municipaux de Proximité et aux services en ligne.

Vos démarches citoyennes

DES DÉMARCHES D'ÉTAT CIVIL SIMPLIFIÉES

Vous pouvez suivre en ligne votre demande d'acte d'état civil avec le nom du demandeur et votre numéro de dossier.

Anticipez !

Il y a des périodes de fortes demandes, notamment avant les vacances scolaires, où les délais de réception des services de l'État augmentent de façon significative : de 45 jours pour les passeports et de 8 à 9 semaines pour les Cartes Nationales d'Identité (CNI) à compter de la date de dépôt des dossiers.

Si vous êtes né(e) à Marseille :

Certaines démarches sont encore plus simples. Les actes d'état civil peuvent être commandés en ligne via un téléservice, ou même directement par voie postale à votre domicile.

Vous venez d'avoir un enfant à Marseille ?

Vous avez 5 jours pour le déclarer dans l'a mairie de secteur de l'arrondissement de la maternité ou de la clinique où il est né (et non pas l'arrondissement où vous résidez). Cette déclaration permettra d'établir son acte de naissance.



LISTES ÉLECTORALES : JE VOTE À MARSEILLE

Nouvelle Marseillaise ou nouveau Marseillais, vous avez jusqu'au sixième vendredi précédant un scrutin pour vous inscrire sur les listes électorales.

Vous pouvez :

- vous rendre dans un des Bureaux Municipaux de Proximité (BMDP), ou à la Direction des Élections (1-13, bd de Dunkerque, 13002 Marseille)
- vous connecter directement sur le site **eservices.marseille.fr**, accessible avec un compte **service-public.fr** ou via France Connect

Un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit d'office sur les listes électorales s'il a accompli les formalités de recensement à 16 ans. Si ce n'est pas le cas, il peut demander son inscription sur les listes électorales.

→ **Bon à savoir** : vous pouvez vérifier votre situation électorale sur **service-public.fr**



TOUTES LES INFOS SUR **ESERVICES.MARSEILLE.FR**



MAIRIES DE SECTEURS

Mairie du 1^{er} secteur 1^{er} et 7^e arr.

61, La Canebière
13001 Marseille
04 91 14 54 10
Lundi au vendredi
de 8h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30

Mairie du 2^e secteur 2^e et 3^e arr.

2, place de la Major
13002 Marseille
04 91 14 57 80
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h10 et de 13h10 à 16h30

Mairie du 3^e secteur 4^e et 5^e arr.

13, square Sidi Brahim
13005 Marseille
04 91 14 60 30
Lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h45

Mairie du 4^e secteur 6^e et 8^e arr.

125, rue du Commandant Rolland
13008 Marseille
04 91 55 15 84
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h00 non stop

Mairie du 5^e secteur 9^e et 10^e arr.

150, boulevard Paul Claudel
13009 Marseille
04 91 14 63 50
Du lundi au vendredi de 08h30
à 11h45 et de 12h45 à 16h30

Mairie du 6^e secteur 11^e et 12^e arr.

Boulevard Bouyala d'Arnaud
13012 Marseille
04 91 14 62 40
Du lundi au vendredi de 8h à 16h30
le samedi de 8h30 à 12h

Mairie du 7^e secteur 13^e et 14^e arr.

Bastide Saint-Joseph
72, rue Paul Coxe - 13014 Marseille
04 91 55 42 02
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 12h45 à 17h

Mairie du 8^e secteur 15^e et 16^e arr.

246, rue de Lyon
13015 Marseille
04 91 55 15 84
Du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30
Le samedi de 8h30 à 12h uniquement
pour les naissances, déclarations
de décès et reconnaissances



ENFANCE, JEUNESSE

La Ville agit pour
les petites Marseillaises
et les petits Marseillais.

De la crèche à la maternelle, de la maternelle à l'école primaire, durant le temps scolaire ou périscolaire, entre les murs de classes ou dans les cours de récréation, dans les écoles et en dehors, l'épanouissement des enfants est la priorité absolue de la Ville de Marseille. Depuis 2020, la municipalité multiplie les actions en faveur d'une école plus juste, plus sûre et plus verte.

La petite enfance

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE ?

Les demandes de place se font directement sur superminot.marseille.fr, ou à défaut auprès de la directrice d'une des crèches municipales et associatives.

Vous pouvez effectuer jusqu'à 4 choix de crèches municipales et 4 choix de crèches associatives. Pour les enfants à naître, les inscriptions sont prises au plus tôt à partir du 5^e mois de grossesse et doivent être confirmées dans les 2 mois qui suivent la naissance.

Par ailleurs, en janvier ou février, la Ville de Marseille peut demander aux familles de confirmer leurs demandes de places. Un mail et/ou un SMS est alors envoyé pour leur indiquer les démarches à suivre.

Pour les demandes en crèches associatives, les parents sont invités à se rapprocher des établissements choisis, afin de confirmer leur demande.



LA PETITE ENFANCE : ENGAGEMENT, TRANSPARENCE ET SOLIDARITÉ

Pour plus d'équité et de transparence, les critères d'attribution des places en crèches municipales ont été modifiés. Les nouveaux critères prennent en compte les ressources, les situations particulières et le handicap. Ils permettent, à cotation égale, de départager les familles.

Les 59 crèches municipales accueillent plus de 3 500 enfants de moins de trois ans. La Ville a augmenté son budget de fonctionnement des crèches municipales et associatives. Depuis 2020, 312 places de crèches supplémentaires ont été créées. 1 300 agents des crèches sont mobilisés toute l'année.

UNE ALIMENTATION SAINÉ POUR LES PLUS PETITS

Les repas des crèches municipales marseillaises sont cuisinés sur place. 64 % des produits proposés lors de la conception des repas sont d'origine bio. 100 % des viandes sont d'origine française, 100 % des poissons sont issus de la pêche durable.

Les écoles marseillaises



Chaque année, la Ville de Marseille accueille plus de 76 000 petites Marseillaises et petits Marseillais dans 470 écoles.

- En maternelle, les enfants de 3 à 6 ans prennent goût à l'apprentissage et au vivre-ensemble.
- En élémentaire, les enfants de 6 à 11 ans développent les apprentissages fondamentaux (français, mathématiques, arts plastiques, éducation physique et sportive, etc.).

Certaines écoles accueillent également des enfants à partir de 2 ans dans des classes "Toute Petite Section".

PLAN ÉCOLES : UN PLAN HISTORIQUE POUR LES ÉCOLES MARSEILLAISES

C'est une priorité absolue pour l'équipe municipale : le Plan Écoles est un programme inédit de rénovation des écoles marseillaises. Il concerne l'intégralité du parc scolaire, soit 470 écoles. 1,5 milliard d'euros sont mobilisés, avec une aide exceptionnelle de l'État dans le cadre du Plan Marseille en grand, pour améliorer les conditions d'apprentissage des enfants et les conditions de travail des personnels.

Les travaux réalisés dans les écoles marseillaises répondent aux défis environnementaux, avec des constructions énergétiquement et climatiquement performantes. Ils incluent la végétalisation des écoles : désimperméabilisation des cours et meilleure organisation de leur espace pour le bien-être des enfants, créations d'îlots de fraîcheur, créations et entretiens de jardins pédagogiques.

De plus, l'objectif du Plan Écoles est de créer des lieux ouverts sur la ville et les quartiers offrant gymnases et médiathèques aux enfants et aux habitants. Les projets étant pensés en concertation avec ces derniers.

EN CHIFFRES

- Plus de 1,5 milliard d'euros investis dans le Plan Écoles
- 470 écoles concernées, soit l'intégralité des écoles de la ville
- Plus de 150 millions d'euros investis pour les travaux du quotidien depuis 2020
- Plus de 100 écoles ont déjà fait l'objet d'interventions dans le cadre du Plan Écoles



COMMENT INSCRIRE UN ENFANT DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE MARSEILLAISE ?

La demande d'inscription d'un enfant doit se faire via le service Superminot :

- en ligne sur superminot.marseille.fr
- à l'accueil de Superminot, au 40, rue Fauchier 13002 Marseille (le lundi de 13h à 16h et du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h).
- dans un Bureau Municipal de Proximité (de 8h30 à 16h30).

Après le traitement de votre demande, vous recevez un certificat à présenter à l'école où l'enfant sera scolarisé afin de rencontrer la direction d'école et finaliser l'inscription. L'enfant est inscrit dans son école de secteur, en fonction du lieu d'habitation. Une cartographie des écoles marseillaises est disponible en ligne : carto.marseille.fr ou secteursscolaires.marseille.fr



LA VILLE DE MARSEILLE INVESTIT MASSIVEMENT POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE.

Le budget de l'éducation est le premier budget de la Ville, et en augmentation, pour offrir aux familles les meilleures conditions pour la scolarité de leurs enfants.

- offre périscolaire : inscriptions flexibles, tarifs adaptés, meilleur encadrement
- offre éducative pendant les pauses méridiennes
- soutien scolaire renforcé
- un kit complet de fournitures scolaires est offert par la Ville à chaque rentrée

SÉCURITÉ RENFORCÉE AUTOUR DES ÉCOLES

Avec "Petits piétons", des retraités volontaires assurent l'accompagnement des traversées piétonnes aux entrées et sorties des écoles. Ce dispositif s'adresse prioritairement aux personnes à revenus modestes et permet de renforcer les liens intergénérationnels entre nos aînés et les petites Marseillaises et les petits Marseillais.

L'opération "Rue des enfants" permet de sécuriser et de se réapproprier l'espace public : place aux jeux et à la convivialité.



DES CANTINES SCOLAIRES POUR TOUS ET UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE

La Ville de Marseille a gelé les prix des cantines scolaires.

Des menus plus sains : 50% de produits bio français, 50% de produits locaux, interdiction de 21 additifs, interdiction des OGM, des huiles hydrogénées et de l'huile de palme, charcuterie sans nitrite.

Des menus pour faire découvrir la gastronomie régionale et internationale.



Le périscolaire

La Ville de Marseille met en place des accueils périscolaires avec l'objectif d'accompagner les petites Marseillaises et les petits Marseillais dans leurs apprentissages et leur épanouissement. Matin, midi et soir, des temps périscolaires sont pensés en soutien aux familles et pour le bien-être des enfants.

GARDERIES DU MATIN ET ANIMATIONS DU SOIR

La Ville de Marseille offre un service d'accueil le matin (de 7h30 à 8h20) et en fin d'après-midi (16h30 à 18h) sur inscription. Les tarifs sont adaptés aux ressources des familles. Désormais, les parents peuvent inscrire leurs enfants aux activités périscolaires en fonction de leurs besoins.

Lors de l'accueil de fin d'après-midi, les enfants peuvent participer à des animations éducatives en lien avec le projet pédagogique de l'école. Certaines écoles bénéficient d'une expérimentation où les accueils ont lieu jusqu'à 18h30.

Informations et inscriptions sur le portail superminot.marseille.fr

L'INTERCLASSE CANTINE

Tous les jours de 11h30 à 13h30, des animations gratuites sont organisées dans les écoles élémentaires. Des animateurs diplômés proposent des ateliers éducatifs, ludiques, sportifs ou culturels, conformément aux axes du nouveau Projet éducatif de territoire (PET) adopté en 2022. Le personnel municipal des écoles participe également à l'encadrement de ce temps et met du matériel pédagogique à disposition des enfants.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Dans les écoles où il y a des enseignants volontaires, des études surveillées sont mises en place de 16h30 à 17h30. Les élèves peuvent alors effectuer leur travail personnel. La Ville de Marseille a souhaité financer en intégralité le dispositif afin de le rendre gratuit pour les familles.

Un enfant peut être inscrit aux études surveillées certains soirs et fréquenter les animations périscolaires les autres soirs.



SOUTIEN SCOLAIRE : LES ATELIERS MARS (MARSEILLE POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE)

Mis en place dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire (REP) de Marseille, les ateliers MARS (Marseille Aide à la réussite scolaire) offrent un accompagnement éducatif et ludique.

- Pour les élèves de l'école élémentaire, du CP au CM2, les ateliers regroupent 8 à 10 enfants et sont encadrés par un enseignant.
- Les sections de maternelle bénéficient d'ateliers MARS spécifiques qui visent à renforcer leurs compétences orales en langage. Ces ateliers se déroulent de 16h30 à 17h30.

Pour toute question relative aux ateliers MARS, vous pouvez écrire à l'adresse mars@marseille.fr

LES CENTRES AÉRÉS

Il existe environ 150 centres aérés qui accueillent les enfants les mercredis, les samedis et pendant les vacances scolaires. En tout, à peu près 13 000 places sont proposées sur l'ensemble de la ville (voir aussi p. 34 pour les Centres sociaux et le dispositif "Vacances pour tous").

Toutes les informations dans votre mairie de secteur ou sur marseille.fr

VI(LL)E ÉTUDIANTE

Marseille accueille une communauté étudiante de plus en plus nombreuse venue des quatre coins de la France et de la planète. Vous êtes étudiant(e) ? La Ville de Marseille vous accompagne.

LE CONSEIL MARSEILLAIS DE LA VIE ÉTUDIANTE (CMVE)

Un Conseil marseillais de la vie étudiante (CMVE) a été créé en 2023 par le Conseil municipal pour renforcer la confiance réciproque entre les jeunes et les pouvoirs publics et construire ensemble des solutions. Il est constitué de 65 membres, dont 15 représentants d'associations étudiantes, et bénéficie de l'appui des élus et des services de la Ville pour développer des projets ou des actions en lien avec le quotidien des étudiants.

UNE SEMAINE D'ACCUEIL

L'association Sortie d'Amphi, créée avec le soutien de la Ville de Marseille, organise, chaque début d'année universitaire, en octobre, une semaine d'accueil proposée à l'ensemble des étudiantes et des étudiants, pour faciliter leur intégration sur le territoire.

La Ville de Marseille soutient l'application "**Le dégain**", qui référence les aides sociales et financières auxquelles les étudiants peuvent prétendre.



LA MAISON DE L'ÉTUDIANT DE MARSEILLE

La municipalité apporte son soutien au programme d'actions développé par Info Jeunes Marseille-Cannebière au sein de la Maison de l'Étudiant. Lieu ouvert, la Maison de l'Étudiant offre des espaces de travail et de réunion, et organise des événements pour l'ensemble de la communauté étudiante. Les étudiants peuvent y trouver un accompagnement et des ressources sur la mobilité internationale, le numérique, l'accès au marché du travail, etc.

Maison de l'étudiant de Marseille
96, La Cannebière - 13001 Marseille

LA VILLE DE MARSEILLE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

Mobilisée contre la précarité étudiante, la Ville de Marseille a mis en place plusieurs dispositifs d'aides pour les étudiants qui rencontrent des difficultés financières. Elle offre ainsi régulièrement des repas gratuits (des déjeuners pendant la semaine d'accueil ou des dîners pendant les périodes d'examen ou les fêtes de fin d'année).

En matière de logement, Marseille soutient le dispositif d'hébergement d'urgence du Crous d'Aix-Marseille-Avignon, qui permet la mise à l'abri rapide pendant un temps des étudiants sans logement, sans contrepartie financière. Les étudiants, dans ce cadre, peuvent bénéficier d'un suivi social individuel.

Premier financeur du Crous Aix-Marseille-Avignon, la Ville participe au financement de la rénovation de la Cité universitaire Galinat (5^e) ainsi qu'à la construction de deux nouvelles résidences universitaires, pour la création de 600 places supplémentaires à Marseille.



LOGEMENT : HABITER À MARSEILLE

Locataire ou propriétaire,
vos conditions de logement comptent pour
la Ville de Marseille qui peut vous accompagner
dans vos démarches.

LE LOGEMENT : GRANDE CAUSE MUNICIPALE

La Ville de Marseille est pleinement engagée pour résoudre la crise du logement. Marseille est aujourd'hui le plus grand chantier de rénovation urbaine en France, avec un financement exceptionnel de l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine). Elle participe à la construction de nouveaux logements, y compris sociaux.

Elle agit contre l'habitat indigne : arrêtés de mise en sécurité, prise en charge des personnes évacuées, réalisation de travaux d'office et lutte contre les marchands de sommeil.

Aux côtés des populations les plus précaires, et en partenariat avec l'État, la Ville de Marseille dispose également de places d'hébergement d'urgence qu'elle gère par le biais du CCAS et du Samu social municipal. Elle en réserve une partie pour les étudiants se trouvant dans des situations d'urgence et participe également au financement de cités universitaires.

À SAVOIR :

→ Depuis 2022, un guichet unique de signalement de logements dégradés a été mis en place dans le département, via la plateforme dédiée du ministère de la Transition écologique :

habitatindigne13.histologe.fr

Attention ! En cas d'extrême urgence, appeler le Bataillon de Marins Pompiers de Marseille au 18.

ATTENTION AUX PUNAISES DE LIT !

Très résistantes, les punaises de lit prolifèrent rapidement dans tout type de logement, qu'il soit propre ou insalubre. De nombreux Marseillaises et Marseillais sont victimes de la recrudescence des infestations. C'est pourquoi il faut procéder à des mesures strictes pour les éliminer.

Si vous êtes locataire, c'est le bailleur qui supporte les frais de détection et de désinfestation des punaises de lit. Une plateforme dédiée est à votre disposition pour vous apporter informations et conseils stop-punaises.beta.gouv.fr

La Ville de Marseille, via une convention avec l'association des Compagnons Bâisseurs Provence, permet aux particuliers de disposer gratuitement de matériel spécialisé contre les punaises de lit (appareils à vapeur spécialisés et aspirateurs).

RÉALISER DES TRAVAUX À MARSEILLE : LES SERVICES ET DÉMARCHES D'URBANISME

L'extension de mon bâtiment est-elle possible ?
Où puis-je construire ?

Des règles d'urbanisme s'imposent lorsque l'on désire réaliser des travaux. Elles sont déterminées par le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui fixe les règles pour l'ensemble du territoire Marseille Provence.

Que vous vouliez faire construire, démolir, ou réaliser des aménagements sur un édifice sur le territoire de la commune, il est nécessaire d'obtenir **un permis de construire** ou **une autorisation**. Pour déposer vos dossiers, il existe plusieurs possibilités :

- **vous rendre à l'accueil** au 40, rue Fauchier :
les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h (15h30 pendant les vacances scolaires).
- **Par voie postale** à l'adresse suivante :
Service des autorisations d'Urbanisme,
40, rue Fauchier
13233 MARSEILLE CEDEX 20.
- **en ligne** : mes-demarches.marseille.fr

À savoir : le centre-ville de Marseille est dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables (SPR) qui visent à la protection du patrimoine, qu'il soit culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique.

Sachez que sur le site de la Ville, vous trouverez également les informations relatives au ravalement de façade ou aux procédures de modifications de l'usage d'un bien. À ce sujet, vous pouvez vous adresser à autorisationchangementusage@marseille.fr

Enfin, en cas de travaux et de déménagement (et d'autres cas spécifiques pour les professionnels), il est possible de demander des autorisations qui modifient temporairement les conditions de circulation sur la voie publique. Pour toute demande :

mes-demarches.marseille.fr

À savoir : un **Espace Accompagnement Habitat** installé au 19, rue de la République, informe les habitantes et les habitants de Marseille sur toutes les questions relatives au logement, à l'amélioration de l'habitat, à l'habitat durable et à la rénovation énergétique.



UN RÈGLEMENT POUR LES MEUBLÉS DE TOURISME

À Marseille, la réglementation concernant la location des meublés de tourisme évolue. Vous devez obligatoirement demander un numéro d'enregistrement pour toute location occasionnelle d'un meublé de tourisme et demander des autorisations de changement d'usage s'il ne s'agit pas de votre résidence principale.

La Ville de Marseille a pour souci de protéger le logement des Marseillaises et des Marseillais en veillant au maintien des surfaces habitables pour l'accueil pérenne des ménages, en conservant l'équilibre entre habitat et activités professionnelles, et en régulant le développement de l'offre de meublés de tourisme. Toutes les infos sur marseille.fr



MOBILITÉS À MARSEILLE

La Ville de Marseille défend le développement des transports en commun et des mobilités douces.

LA RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS

Les transports en commun sont exploités par la Régie des transports métropolitains (RTM), compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP).

La municipalité souhaite le développement d'un réseau de transports en commun cohérent et ambitieux. Dans le cadre du plan "Marseille en grand", elle plaide pour le désenclavement des quartiers nord et porte le prolongement du tramway jusqu'au Merlan en passant par le 3^e arrondissement, quartier au centre et pourtant historiquement délaissé par les pouvoirs publics. L'offre de transports doit répondre aux besoins des Marseillaises et des Marseillais.

MOBILITÉS DOUCES

La Ville de Marseille défend le développement des mobilités douces pour lutter contre la pollution et afin de libérer et apaiser l'espace public. Cela passe notamment par la lutte contre le stationnement anarchique et l'encombrement des trottoirs. Pour l'usage du vélo, elle travaille en direction de la Métropole pour le renforcement significatif du réseau de pistes cyclables, à ce jour extrêmement réduit et en grande partie de mauvaise qualité, et sur l'offre de stationnement de deux roues.

Enfin, la Ville de Marseille encourage les initiatives d'autopartage (**provence.citiz.coop**) : celles et ceux qui utilisent ce service peuvent bénéficier de fortes réductions sur les tarifs de stationnement.

STATIONNER À MARSEILLE

Vous habitez une zone de stationnement payant et vous stationnez à proximité de votre domicile plusieurs jours par semaine ?

La Ville de Marseille propose des tarifs "résident" et "étudiant-résident", avec un dégrèvement pour les véhicules électriques. Différentes formules existent également pour les professionnels et pour les personnes à mobilité réduite.

Plus d'infos :

marseille.fr/se-deplacer

LA VOIE EST LIBRE : LA CORNICHE AUX PIÉTONS ET AUX MOBILITÉS DOUCES

Avec jusqu'à 40 000 visiteurs par édition, La Voie est libre est un rendez-vous particulièrement apprécié par les Marseillaises et les Marseillais qui peuvent profiter pleinement et sereinement, pendant tout un dimanche, d'un accès privilégié à la corniche Kennedy.

En moyenne une fois par mois, de février à juin et de septembre à novembre, cette partie du littoral marseillais, au panorama exceptionnel, est réservée aux piétons et aux usagers des mobilités douces. Au programme également : des animations culturelles, musicales et sportives, ainsi que des foodtrucks et triporteurs pour se restaurer.

Les dates des éditions de La Voie est libre sont sur le site marseille.fr

TRANQUILLITÉ SÉCURITÉ

Au cœur du partenariat avec les forces de Police nationale et forte de sa relation de proximité avec la population, la Police Municipale remplit une mission de prévention et de sécurité au service des habitantes et des habitants, sur l'ensemble du territoire de la ville.

LA POLICE MUNICIPALE POUR VOUS PROTÉGER DE JOUR COMME DE NUIT

Les missions de la Police Municipale sont de servir et protéger de jour comme de nuit. Elle mène des opérations conjointes avec la Police nationale. Elle sécurise l'espace public, les bâtiments communaux, les manifestations. Elle assure la tranquillité sur la voie publique et dans les aires piétonnes. Elle a en charge la régulation de la circulation et la répression du stationnement illicite. Elle fait respecter les arrêtés du maire et contrôle la salubrité des bâtiments. En matière de prévention, elle intervient dans des opérations de sensibilisation dans les milieux scolaires et de coordination avec des médiateurs.

La Police Municipale marseillaise est la deuxième Police Municipale de France. Elle est performante, avec des effectifs renforcés et des brigades spécialisées, comme la brigade maritime, dédiée au littoral, ou la brigade de lutte contre les dépôts sauvages.

Contact

PC radio Police Municipale : 04 91 55 41 01

Pour plus d'informations

marseille.fr/police-municipale



DES EFFECTIFS EN AUGMENTATION

La Police Municipale de Marseille recrute chaque année des nouveaux agents. Les places au concours ont été doublées. La Police municipale marseillaise compte aujourd'hui plus de 540 agents, contre 400 il y a à peine trois ans. La Ville de Marseille poursuit ses recrutements.

UNE VIDÉOPROTECTION URBAINE (VDU) PLUS EFFICACE

Les effectifs du Centre de Supervision Urbain (CSU), moderne et fonctionnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ont également augmenté pour une utilisation optimale de la VDU. Certaines caméras sont redéployées et de nouvelles sont installées, avec le soutien de l'État, aux abords d'équipements publics de proximité comme les écoles ou les parcs.



Le bataillon de Marins-Pompiers de Marseille (BMPM)

Plus grande unité de la Marine nationale, le bataillon de Marins-Pompiers de Marseille compte plus de 2 500 militaires et civils. Cas unique en France, il est placé sous l'autorité du maire de Marseille. Il réalise en moyenne 350 interventions par jour. Avec plus de 400 engins d'intervention et 17 Centres d'Incendie et de Secours, il intervient également dans le Grand Port Maritime de Marseille, l'aéroport Marseille-Provence, Airbus Helicopters, le port de Fos-sur-Mer et celui de Port-de-Bouc.

Secours à la personne, lutte contre les incendies, missions de prévention... Le Bataillon a un objectif : protéger les Marseillaises et les Marseillais.

LE BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE SUR TOUS LES FRONTS

Le BMPM intervient également dans des actions de solidarité à l'étranger, comme ce fut le cas en Ukraine, lors de l'explosion en 2020 du port de Beyrouth ou des séismes survenus en Turquie, Syrie et récemment au Maroc.

Lors de la pandémie de Covid-19, les pompiers marseillais ont été particulièrement actifs, présents dans les centres de vaccination et dans les opérations de dépistage, de prévention et de solidarité. Ils ont aussi assuré un travail remarquable dans la gestion et l'anticipation de l'évolution de la situation épidémiologique, en utilisant une technique unique en Europe pour analyser les eaux usées et prévenir ainsi les pics d'épidémie.

LE DICRIM : LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS À MARSEILLE

La Ville de Marseille a édité un nouveau document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Inondations, risque sismique, feux de forêt, tsunami : la population marseillaise est exposée à des risques majeurs. La Ville de Marseille, avec son bataillon de Marins-Pompiers, organise régulièrement des exercices de simulation.

Le DICRIM recense l'ensemble de ces risques et les consignes associées.

- Vous ne l'avez pas reçu ? Il est disponible sur le site marseille.fr et dans les mairies de secteurs.
- Il est recommandé de constituer, dans chaque foyer, un kit d'urgence à placer dans un endroit facilement accessible.
- Vous pouvez vous inscrire aux alertes via un formulaire en ligne sur marseille.fr, afin d'être prévenus via SMS, appel vocal ou encore courriel en cas d'un risque imminent affectant tout ou partie de la commune.



SOLIDARITÉ & ACTION SOCIALE

La Ville de Marseille intervient en faveur de l'action sociale et de la solidarité. Elle met en place des dispositifs pour développer des espaces de partage et d'entraide.

LES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX ET CENTRES MUNICIPAUX D'ANIMATION

Gérés par des associations d'éducation populaire, les 65 équipements sociaux (Maisons Pour Tous et centres sociaux) sont des structures de proximité qui ont pour objectif de tisser les liens entre les habitants, à travers des activités sociales, éducatives, culturelles...

À Marseille, il existe environ 150 centres aérés qui accueillent les enfants les mercredis, les samedis et pendant les vacances scolaires. En tout, à peu près 13 000 places sont proposées sur l'ensemble de la ville.

Pour inscrire un enfant, il faut contacter directement les structures par téléphone ou mail.

Quant aux centres sociaux, maillons essentiels de la vie de nos quartiers, ils bénéficient d'un soutien renforcé. Pour mieux répondre aux besoins des habitants, la plupart de ces centres sont désormais ouverts tout l'été.

“VACANCES POUR TOUS” ET ACTIVITÉS GRATUITES

La Ville de Marseille a entrepris d'agir en faveur du droit aux vacances pour toutes et tous, en proposant des séjours pendant les vacances d'été et les vacances scolaires. Le dispositif “**Vacances pour Tous**” permet ainsi à des enfants des quartiers prioritaires de la ville de bénéficier de séjours à des tarifs très abordables pour les familles. En 2023, ce sont 3 000 enfants qui ont pu en bénéficier.

D'autre part, pendant les vacances scolaires, la municipalité offre des “**Pass Vacances**” qui garantissent à tous les enfants des écoles municipales un accès gratuit aux équipements municipaux de culture et de loisirs (musées, piscines, patinoire, skatepark...).

ACTIVITÉS ET CLUBS DE LOISIRS POUR LES SÉNIORS

Soucieuse de ses séniors, la Ville de Marseille propose, chaque année, un panel d'activités aux personnes de plus de 60 ans pour se cultiver ou s'informer, rompre l'isolement et combattre la sédentarité, partager des moments de convivialité, de détente ou de fête...

La Ville s'est enrichie de 6 clubs d'animation séniors. Leur fréquentation ne cesse d'augmenter. Au nombre de 7 au total, ils sont répartis sur l'ensemble de la commune.

Le programme détaillé de toutes les activités et accompagnements proposés par la Ville se trouve dans son "Catalogue Séniors" annuel.

BON À SAVOIR

La municipalité propose

→ une aide psychologique gratuite : un espace d'écoute et de parole privilégié en toute confidentialité avec une psychologue

Sur rendez-vous

Contact : 06 32 87 12 41

→ un conseil en économie sociale et familiale : une conseillère peut vous aider dans vos démarches de la vie quotidienne et apporter des réponses à vos questionnements.

Gratuit - Sur rendez-vous

Contact : 04 91 14 66 48

Chaque année, une "fête en famille" est organisée au parc Borély : une journée de partage entièrement dédiée aux familles marseillaises autour d'activités, de jeux et de moments conviviaux.



Contacts

Ville de Marseille - Service des Séniors
Les Docks 10.3 (6^e étage)
10, place de la Joliette
13002 Marseille

Ouverture au public du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Tél. : 04 91 55 38 28/04 91 55 31 98

service-des-seniors@marseille.fr

marseille.fr/social/seniors



Ville de Marseille - Division Famille
Les Docks 10.3 (6^e étage)
10, place de la Joliette
13002 Marseille

Ouverture au public du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Tél. : 04 91 55 38 17

divisionfamille@marseille.fr

marseille.fr/social/droitsdespersonnes



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Marseille est l'acteur essentiel de la politique sociale développée par la municipalité. Il intervient en faveur des personnes âgées et des personnes démunies. Plus de 250 agents du CCAS répartis sur une quinzaine de sites agissent au quotidien auprès d'un Marseillais sur quatre. Le CCAS assure également la gestion du registre nominatif des personnes les plus vulnérables, ce qui permet une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

ccas-marseille.fr

DE NOMBREUSES MESURES POUR LES PLUS VULNÉRABLES

La municipalité a renforcé les moyens humains et financiers du CCAS. Les secours financiers des ménages modestes ont ainsi été multipliés par 5 en 3 ans. Les familles monoparentales font l'objet d'un soutien particulier, financièrement ou par des dispositifs d'aide alimentaire. La Ville a lancé, avec l'État, le plus grand programme de lutte contre la pauvreté en France. Elle s'implique contre le sans-abrisme, avec la création de places supplémentaires d'hébergement d'urgence et l'accès à des douches municipales,

Le **Samu Social municipal**, installé dans des locaux tout neufs, assure 7 j/7, sur toute la ville, l'assistance, l'accompagnement et le transport des personnes vulnérables vers les centres d'accueil et d'hébergement. Il est le seul Samu Social municipalisé de France. Il distribue près de 300 repas par jour.



LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ

La Ville organise chaque année depuis 2021 une Nuit de la Solidarité pendant laquelle des équipes de bénévoles et de professionnels vont à la rencontre de personnes en situation de grande exclusion. Ces opérations permettent d'affiner les connaissances de terrain (nombre de repas à distribuer, lieux de vie...) pour développer des politiques publiques adaptées. Par exemple, c'est en constatant la recrudescence du nombre de femmes sans-abris que la Ville a décidé de créer, en trois ans, plus de 300 places supplémentaires d'hébergement d'urgence pour les femmes et les familles.

Pour participer aux Nuits de la Solidarité, inscrivez-vous sur marseille.fr



Vie associative

Marseille a un tissu associatif très dynamique. La ville compte plus de 20 000 associations qui développent, sur notre territoire, des projets culturels, sociaux, éducatifs, environnementaux... La Ville de Marseille soutient et accompagne le monde associatif.

UN PORTAIL UNIQUE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le dépôt des demandes de subventions auprès de la Ville de Marseille est entièrement dématérialisé et s'effectue uniquement en ligne sur la plateforme dédiée :

subventions.marseille.fr

Contact :

guichetdemandesubvention@marseille.fr

ou par téléphone : 04 91 14 62 71
de 9h à 12h du lundi au vendredi

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

La Maison des Associations est un centre municipal de ressources et de services pour les associations marseillaises. Elle décline ses missions en quatre mots : conseiller, former, accompagner et promouvoir. Prochainement, la Maison des Associations va se doter de 3 nouvelles antennes.

La Maison des Associations
93, la Canebière
13001 Marseille

Contact :

Téléphone : 04 91 55 39 50
cite.asso@marseille.fr

LES RENDEZ-VOUS DES ASSOCIATIONS

VIVACITÉ : en septembre, c'est le rendez-vous annuel de la rentrée du monde associatif marseillais. Depuis 2022, cette manifestation déroule sur le Vieux-Port. L'occasion pour 400 associations de se présenter à tous les habitants de Marseille et de les inviter à les rejoindre. Un moment festif et familial avec de nombreuses animations.

LES JOURNÉES DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

de novembre à décembre, plusieurs semaines dédiées à l'engagement associatif, pour mettre à l'honneur tous les acteurs qui participent au renforcement du mieux-vivre ensemble. Chaque année, une centaine de bénévoles sont récompensés par des trophées de l'engagement associatif.

BLABL'ASSO : organisées tous les premiers mercredis du mois à la Maison des Associations, les soirées « Blabl'asso » ont pour objectif de créer du lien entre les associations marseillaises qui ne se connaissent pas. Ensemble, elles peuvent partager leurs expériences et trouver de nouveaux chemins de collaboration.



Égalité, inclusion : Marseille contre les discriminations

La Ville de Marseille affirme son engagement dans la lutte contre toutes les formes de discrimination.

ÉGALITÉ ET DROITS DES FEMMES

La Ville de Marseille dispose d'un service des droits des femmes qui propose un espace d'écoute privilégié ouvert au public pour informer, orienter et accompagner, gratuitement et dans la plus stricte confidentialité, les usagères dans les démarches et les interrogations de la vie quotidienne.

Des professionnelles (une conseillère en économie sociale et familiale, une psychologue et une juriste) reçoivent sur rendez-vous et en toute discrétion.

Les consultations sont gratuites.

Service des Droits des femmes

Direction de la Santé publique et de l'Inclusion
2, place François Mireur - Immeuble Communica
13001 Marseille
04 91 14 66 30

marseille.fr/social/droitsdesfemmes

Ouvert au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h45

Violences Femmes Info 3919

Signalement des violences et d'accompagnement des victimes
Anonyme, gratuit, 24h/24 et 7j/7

MARSEILLE VILLE FÉMINISTE

La municipalité multiplie les actions en faveur des droits des femmes. La Ville a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Elle soutient, encourage et favorise les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et de l'égalité.

La Ville finance également des lieux refuge pour les femmes victimes de violences. Elle porte aussi une attention particulière à la santé des femmes (voir p. 43).

MARSEILLE, VILLE DES FIERTÉS

La Ville de Marseille soutient l'égalité des droits des personnes LGBTQIA+. Elle est le principal partenaire du nouveau Centre associatif LGBTQIA+ de Marseille. Elle a aussi renforcé son soutien au mois des Fiertés, clôturé par une marche qui réunit chaque année 30 000 Marseillaises et Marseillais.

Centre associatif LGBTQIA+ de Marseille

17-19-21, rue du Chevalier Roze, 13002 Marseille
centrelgbtqiamarseille.org

MARSEILLE VILLE INCLUSIVE

Un plan d'action "Marseille Ville inclusive" - Handicap Inclusion Accessibilité Universelle inédit en faveur de l'égalité des personnes en situation de handicap permet de développer plusieurs dispositifs dans la culture, le numérique, le sport, l'éducation pour les personnes ayant des besoins spécifiques.

La Ville a aussi mis en place une Commission Communale d'Accessibilité Universelle qui réunit des membres des secteurs associatifs et institutionnels pour une meilleure prise en compte des handicaps dans tous les aspects de la vie.

Pour plus d'informations

DSSI - DPH
Immeuble Communica
2, place François Mireur, 13001 Marseille
dph@marseille.fr - 04 91 55 92 44

Le saviez-vous ? Depuis 2020, toutes les séances publiques du Conseil municipal sont accessibles aux personnes sourdes et malentendantes grâce à la traduction des débats, par plusieurs interprètes en Langue des Signes Françaises (LSF), retransmis en direct sur marseille.fr

À NOUS LA MER ! UN ACCÈS À LA MER POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
Grâce à ce dispositif, les personnes à mobilité réduite peuvent avoir accès à la baignade en mer, avec des fauteuils adaptés au niveau d'autonomie à la nage des usagères et usagers.

Contacts :
Plage Bonneveine : 06 32 28 93 99
Plage Pointe-Rouge : 06 58 94 78 29



DÉMOCRATIE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Vous voulez vous impliquer dans la vie de la cité ?
Plusieurs outils sont à votre disposition pour partager vos
idées et participer pleinement à la démocratie locale.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ET CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : UNE DÉMOCRATIE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) rassemble 16 jeunes filles et 16 jeunes hommes entre 14 et 18 ans élus via une plateforme participative pour un mandat d'un an, renouvelable une fois. Le CMJ a pour mission de collecter et de mettre en œuvre des idées et des projets en lien avec la jeunesse, et de participer à la construction de la ville de demain.

Dans la foulée du CMJ, un Conseil Municipal des Enfants (CME) a été créé.

Les enfants issus de classes de CM1 et de CM2 s'expriment dans les 8 "Conseils d'arrondissements des enfants" qui correspondent à chacune des 8 mairies de secteur. Un Conseil Municipal des Enfants "central" réunit 100 enfants – à parité filles-garçons – issus de tous les "Conseils d'arrondissements des enfants".

Ces instances sont une double richesse : elles introduisent les futurs citoyens à une pratique démocratique engagée et inspirent la collectivité sur les projets à porter pour la jeunesse.



LE BUDGET PARTICIPATIF

Pour la première fois à Marseille, le budget participatif, outil majeur plaçant le citoyen au centre de la décision, est expérimenté dans plusieurs secteurs de la ville. Ce nouveau dispositif permet aux habitants d'influencer directement les projets de la Ville et d'imaginer des améliorations dans leur quartier.

Pour participer, rendez-vous sur la plateforme participons.marseille.fr

Marseille a été labellisée **Ville amie des enfants** via un partenariat avec UNICEF France. Elle intègre ainsi réseau national et international de villes qui s'engagent, sous l'égide de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), à prendre des initiatives et à promouvoir des actions facilitant l'insertion des enfants et des jeunes dans la vie de la cité, ainsi qu'à encourager leur ouverture sur le monde.

L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DU FUTUR (ACF)

L'Assemblée citoyenne du futur (ACF) est un nouvel outil démocratique complètement inédit. Elle est constituée de 111 citoyens et citoyennes, tirés au sort sur les listes électorales ou désignés par les associations locales, dont une partie de jeunes entre 16 et 18 ans. L'ACF formule des avis et peut faire des propositions concrètes. C'est un espace de réflexion pour construire une ville pilote en terme de transition écologique et sociale.

LA PAROLE AUX HABITANTS

La municipalité fait appel aux citoyens pour coconstruire les projets qui les concernent au premier plan. Ils sont invités à se prononcer (questionnaires en ligne, réunions publiques, ateliers participatifs...) pour décider ensemble des transformations à engager sur le territoire, comme par exemple sur le réaménagement de la plage des Catalans (7^e), du jardin Guigou (3^e), du parc Longchamp (1^{er}), et la requalification urbaine du centre-ville (1^{er}).

CIQ, CICA... LES OUTILS DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Marseille compte 164 Comités d'Intérêts de Quartiers (CIQ), chargés d'œuvrer à la qualité de vie des habitants et à relayer leur parole auprès des élus locaux. Chaque habitant peut y adhérer, pour faire remonter les revendications de ses concitoyens sur les problèmes quotidiens de voirie, de transport, de sécurité, de logement, mais aussi pour organiser des fêtes de quartiers et autres événements favorisant le vivre ensemble.

Autre instance de dialogue, les CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissements) réunissent des représentants d'associations locales. Ils élaborent des propositions présentées en Conseil d'arrondissements.



SANTÉ

Marseille dispose d'un des meilleurs réseaux hospitaliers de France et fait référence tant au niveau national qu'international dans de nombreuses spécialités médicales. La Ville de Marseille participe aussi à la mise en œuvre des politiques de santé pour protéger les habitants.

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18 ou 112

Police / Gendarmerie : 17

Samu : 15 ou 112 (114 : pour les personnes sourdes ou malentendantes)

Accueil sans-abri : 115

SOS Enfants disparus : 116 000

Pharmacies de garde : 3237 pharmaciesdegardemarseille.com

SOS médecins : 3624

Urgences dentaires : 0 892 566 766

Urgences enfants, Centre anti-poison et de toxico-vigilance, Accident de plongée, Urgences psychiatriques, Maltraitance, SOS Femmes-violence conjugale, SOS Homophobie, Soutien psychologique, Lutte et prévention contre les drogues, l'alcool et le tabac, Don du sang, Information et dépistage SIDA-MS, Aide aux adolescents, Santé, **tous les contacts sur marseille.fr**

LE CENTRE DE VACCINATIONS INTERNATIONALES DE LA VILLE DE MARSEILLE

Le centre de vaccinations internationales de la Ville de Marseille est un centre médical et un centre de ressources sur la vaccination ouvert à toutes et tous.

Il permet de s'informer sur les risques infectieux, les vaccinations inscrites au calendrier vaccinal en vigueur, ainsi que les vaccinations de voyages. Il propose des consultations gratuites et un accompagnement personnalisé.

Centre de vaccinations internationales

2, rue Fontaine d'Arménie, 13001 Marseille
04 91 55 32 80/82

Accès Tramway T1 et T2 : arrêt Belsunce Alcazar

Métro ligne 1 : arrêt Colbert

Parking : Centre Bourse

Du lundi au vendredi de 8h à 16h30

Prise de rendez-vous obligatoire

RISQUE CANICULE

Marseille est soumise au risque de canicule et de fortes chaleurs. Pour y faire face, une cellule de veille municipale est mise en place pour identifier les personnes âgées isolées et leur apporter assistance au besoin. La Ville informe également sur les bons gestes à suivre en cas de fortes chaleurs. Une liste des lieux collectifs climatisés est mise à jour en cas de forte canicule.

Pour toute info complémentaire :

Allo Mairie 3013

UN CONSEIL COMMUNAL DE SANTÉ

Outil inédit de collaboration un Conseil communal de santé réunit des professionnels du soin, des citoyens engagés, des élus et des acteurs de terrain pour œuvrer ensemble à la construction d'une politique publique de santé concertée. Il travaille par exemple sur le développement de la médiation en santé, la santé environnementale, ou la réduction des risques.



INFORMATION, PRÉVENTION ET SANTÉ DES FEMMES AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE

Tout au long de l'année, la Ville de Marseille organise des campagnes d'information et de prévention sur les maladies cardio-vasculaires, le diabète, le Sida et les hépatites, les dons du sang, etc. Elle installe des villages Santé et organise, avec des organismes ou associations spécialisées, des opérations spéciales, par exemple de dépistage ou des collectes de don de sang.

Une attention particulière est portée à la santé des femmes, souvent négligée, en soutenant toutes les campagnes de sensibilisation ciblées telles qu'« Octobre rose » sur les cancers du sein ou « le bus du cœur » qui travaille sur les maladies cardiovasculaires chez les femmes, dont les symptômes sont moins connus que chez les hommes. Elle s'est associée également à la création de la Maison des femmes avec l'AP-HM qui offre un parcours de soins complets aux femmes en difficulté ou victimes de violence.

Marseille a reçu en décembre 2022 le label "Ville engagée contre le Sida". Décerné par l'association "Élus Locaux Contre le Sida", il permet à la Ville de rendre visible son engagement et d'inciter d'autres acteurs institutionnels du territoire à s'impliquer davantage dans le combat contre la maladie.

ÉCONOMIE COMMERCES EMPLOI

Marseille accélère et se donne les moyens de devenir une capitale économique créatrice d'emplois.

La Ville s'est dotée d'une feuille de route économique 2023-2030 pour le développement de son territoire. Elle s'appuie sur plusieurs axes, autour de la transition écologique, de l'emploi, du développement local. Avec sa feuille de route, la Ville s'engage à accompagner et doper son dynamisme économique.

VOUS ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI

Vous cherchez un emploi à Marseille ?
Vous pouvez vous appuyer sur plusieurs partenaires de la Ville de Marseille.

La Maison de l'Emploi de Marseille alimente une cartographie dynamique des quelques 500 acteurs marseillais œuvrant en matière d'accompagnement à l'emploi. Elle développe également d'autres actions et événements liés à l'emploi, la création d'activité, et la mobilité.

La Maison de l'Emploi de Marseille

4/10, rue des Consuls

13002 Marseille

04 88 15 16 30

mdemarseille.fr



La Mission Locale de Marseille est au service des Marseillaises et des Marseillais âgés de 16 à 25 ans. Elle accompagne la construction de leur parcours d'insertion professionnelle, apportant à chacun des solutions personnalisées avec l'objectif prioritaire de l'accès à l'emploi ou à la formation.

Mission locale de Marseille

23, avenue de Corinthe

13006 Marseille

04 91 19 01 20

missionlocalemarseille.fr



COUP DE POUCE POUR TON PERMIS

La Ville de Marseille propose de suivre gratuitement une formation au code de la route pour les jeunes entre 16 et 18 ans qui résident dans un quartier peu desservi par les transports en commun. Une façon de favoriser l'accès à l'emploi et d'aider à devenir un citoyen actif.



L'École de la 2^e Chance de Marseille, première E2C de France, est un dispositif en faveur des jeunes adultes de 18 à 25 ans, sortis sans diplôme ni qualification du système scolaire. C'est un dispositif éducatif et social innovant qui accueille près de 1 000 jeunes chaque année sur deux sites. e2c-marseille.fr

La Cité des Métiers a pour mission d'informer gratuitement, anonymement et sans rendez-vous, tous les publics sur l'accès à un métier.

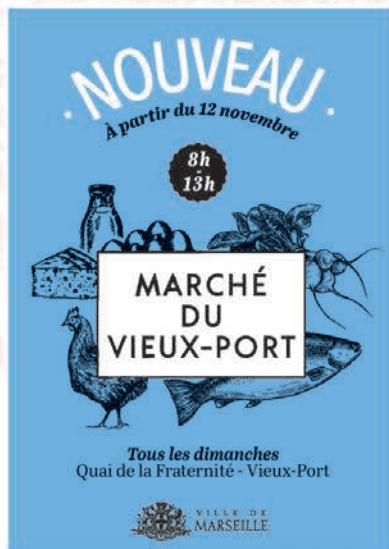
La Cité des Métiers
4/10, rue des Consuls
13002 Marseille
04 96 11 62 70
www.citedesmetiers.fr

VOUS SOUHAITEZ CRÉER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE ?

La Ville de Marseille travaille avec plusieurs structures d'accompagnement à la création d'entreprises. Retrouvez la liste des couveuses, incubateurs et pépinières sur marseille.fr



UN NOUVEAU MARCHÉ SUR LE VIEUX-PORT
 Depuis janvier 2024, un nouveau marché alimentaire s'est installé sur le Vieux-Port tous les dimanches. Accolé au célèbre marché aux poissons, il propose une offre de qualité et de proximité, à des tarifs abordables.



LES MARCHÉS MARSEILLAIS

Marseille compte plus de 30 marchés alimentaires, répartis sur l'ensemble du territoire. Certains sont ouverts tous les jours de la semaine.

Il existe aussi une douzaine de marchés aux fleurs ainsi que des marchés forains. Sans oublier le célèbre marché aux poissons sur le Vieux-Port tous les jours de 8h à 13h.

Retrouvez la liste complète des marchés marseillais sur marseille.fr

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE !

Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi,
du Commerce et de l'Enseignement Supérieur
40, rue Fauchier - 13233 Marseille CEDEX 20
deteces@marseille.fr

**UN DROIT DE PRÉEMPTION ÉTENDU**

La Ville a mis en place une veille foncière afin de garantir la maîtrise de locaux commerciaux en rez-de-chaussée et a étendu son droit de préemption à tous les arrondissements. Objectif : accompagner la redynamisation économique des 111 noyaux villageois marseillais.

COMMERCE ET ARTISANAT

Vous êtes commerçant ou artisan ? La Ville de Marseille dispose d'un service dédié qui vous conseille et vous oriente dans vos différentes démarches (implantation de votre activité, recherche d'un local, procédures administratives...) : service-commerce@marseille.fr

LA GRANDE BRADERIE DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE

Depuis 2021, la Ville a pris en charge l'organisation, début septembre, de la Grande braderie du centre-ville qui accueille chaque année 40 000 personnes et s'enrichit chaque année de nouvelles animations.

L'OFFICE DE TOURISME, DES LOISIRS ET DES CONGRÈS





Un tourisme durable pour toutes et tous

L'Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès a pour vocation l'accueil des touristes, mais aussi des Marseillaises et des Marseillais, afin de leur donner les clés de cette ville plurielle.

Cela se traduit par le fait que la Ville affirme son engagement en faveur d'un tourisme écoresponsable qui respecte aussi bien les habitants que les trésors naturels, et Marseille en regorge.

Marseille se visite en toute saison tant l'offre culturelle et touristique est riche. Les Marseillais sont les premiers touristes dans leur ville et en sont les meilleurs ambassadeurs.

VISITES GUIDÉES

De nombreuses visites guidées vous sont proposées chaque semaine, des classiques aux plus insolites, des expériences de quartiers, des rencontres, des ateliers ou des dégustations de spécialités locales vous attendent et vous feront apprécier Marseille.

Aujourd'hui, avec **le City Pass**, offrez-vous Marseille en 24h, 48h ou 72h et la ville n'aura plus aucun secret pour vous. De Notre-Dame-de-la-Garde, au Château d'If, en passant par les musées de la Ville ou la Corniche, **le City Pass** vous permet de visiter les principaux sites touristiques avant de partir à l'assaut de toutes les pépites dont regorge le territoire.

Très bientôt, un nouveau **Pass Marseille**, dédié spécifiquement aux habitants de la ville sera aussi disponible avec un large panel d'offres pour vous permettre de découvrir votre nouveau port d'attache.

En solo, en famille, entre amis, 150 activités vous attendent pour visiter Marseille. Visites guidées, randonnées dans les calanques, cours de cuisine, ateliers pour enfants, sorties en mer, plongée... Rendez-vous sur **marseilleexperience.com** pour choisir votre prochaine activité !

L'Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès vous accueille tous les jours dans ses bureaux sur la Canebière et les conseillers en séjour, experts de Marseille pourront vous conseiller dans le choix de vos activités pour petits et grands, dans le choix de vos loisirs et de vos visites pour découvrir la ville.

Le site internet, dont les premiers visiteurs sont les Marseillais, est une mine d'informations sur la ville avec des articles rédigés par des Marseillais qui parlent aux Marseillais.

Office de Tourisme,
des Loisirs et des Congrès de Marseille
11, la Canebière, 13001 Marseille

marseille-tourisme.com

Ouvert tous les jours de 9h à 18h

PLEIN AIR SPORT & LOISIRS

MARSEILLE 2030 : OBJECTIF CLIMAT

Lauréate du programme européen "100 villes neutres en carbone d'ici 2030", la Ville de Marseille a lancé une mission dédiée à faire du climat une priorité opérationnelle. Elle est la première à avoir présenté son "Contrat Ville Climat", fruit d'un travail collaboratif, qui intègre plus de 200 projets d'acteurs du territoire.



Nature en ville

Entre mer et montagne, le territoire marseillais dispose d'un patrimoine naturel unique, avec 10 000 hectares d'espaces naturels protégés qui recèlent une biodiversité insoupçonnée, avec des plantes rares et des espèces végétales et animales remarquables.

PARCS ET JARDINS

Marseille compte près de 60 parcs, dont 16 de plus de 5 ha, ainsi qu'un maillage de 273 squares et jardins. Certains parcs ont un caractère patrimonial. D'autres, plus récents, sont nés de la volonté municipale de créer de véritables poumons verts dans la densité du tissu urbain, comme le parc de la porte d'Aix sur 11 000 m², ou le parc Bougainville qui offre 2 ha de nature (4 ha à terme) au cœur des quartiers nord. Plus de 16 000 ha d'espaces verts ont été renaturés ou rénovés dans tous les secteurs de la ville. 7 parcs sont labellisés "écojardins".

Vous pouvez retrouver la liste des parcs et leur localisation sur marseille.fr

VÉGÉTALISATION DES RUES ET JARDINS COLLECTIFS

Vous souhaitez parer votre rue de plantes et de fleurs ? La Ville de Marseille accompagne les habitantes et les habitants à travers le dispositif "rue jardin".

Elle soutient également les 80 jardins collectifs qui se multiplient dans chaque quartier de la ville, et agit pour la protection des terres agricoles situées dans le périmètre communal. Enfin, le Plan Écoles, qui vise à réhabiliter les 470 établissements primaires de la ville, inclut la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles.

Pour plus de renseignements sur la végétalisation des rues : ruejardin@marseille.fr
Division Jardins Collectifs : 04 91 55 25 03

PLAN ARBRES, PARCS ET JARDINS : LA VILLE DE MARSEILLE AGIT POUR LE RETOUR DE LA NATURE EN VILLE

Le retour de la nature en ville est un des meilleurs moyens de limiter les effets du réchauffement climatique en milieu urbain, et d'offrir un air plus respirable. Il permet aussi le maintien et le développement de la biodiversité.

La municipalité a entrepris de grands travaux de renaturation des parcs et jardins. Plusieurs dizaines d'hectares ont ainsi été restaurés. Le Plan Arbres prévoit, à l'horizon 2029, la plantation de 308 000 arbres et arbustes dans l'espace public marseillais. Plus de 1 200 arbres adultes ont déjà été plantés.

La Ville crée aussi des Friches Urbaines Naturelles municipales (FUN) ; des terrains protégés en tant que réservoirs de biodiversité. Tous ces programmes de retour de la nature en ville sont associés à un plan de sobriété "eau" qui permet, notamment grâce à l'usage bientôt généralisé de l'arrosage connecté, de réduire considérablement la consommation en eau.

FERMES PÉDAGOGIQUES

La Ville de Marseille est dotée de 5 équipements d'éducation à l'environnement (fermes pédagogiques et relais-nature) pour sensibiliser le grand public et renouer le contact entre les jeunes citadins et le monde rural.

Les fermes pédagogiques sont visitées par les scolaires mais elles sont aussi ouvertes aux particuliers.

Sachez d'ailleurs que des créneaux de vente au public sont organisés par les fermes du Collet des Comtes et du Roy d'Espagne.

Contacts

Ferme pédagogique du Roy d'Espagne

Rue Jules Rimet - 13009 Marseille

Accès en bus : n°44 arrêt Floralia-Rimet.

Ferme pédagogique du Collet des Comtes

137, boulevard des Libérateurs - 13012 Marseille

Accès en bus : n°10 ou n°91 arrêt Libérateurs





La Ville surveille scrupuleusement la qualité de ses eaux de baignade. De juin à septembre, des prélèvements d'eau de mer sont effectués sur les plages et analysés par le laboratoire de SERAMM, le Service d'assainissement Marseille Métropole. Toutes les analyses sont consultables sur une carte spéciale éditée sur marseille.fr.

Marseille, ville mer

Marseille s'est construite autour de ses ports et de ses 57 km de façade maritime. De l'Estaque aux Calanques, le littoral marseillais se caractérise par son étendue, sa richesse et sa diversité.

MARSEILLE STATION BALNÉAIRE

Marseille compte près de 21 plages qui bordent son littoral, naturelles ou artificielles, de sable ou de galets, de Corbières à la Pointe-Rouge. Pendant la saison balnéaire, de juin à septembre, 15 plages sont surveillées, 10 postes de secours sont équipés de matériel de secours de première urgence.

Les plages surveillées, mais aussi celles situées entre le parc balnéaire du Prado et le Parc national des Calanques, sont équipées de toilettes ouvertes tous les jours pendant la

journée. Certaines disposent également de consignes gratuites et de douches, mais sans savon, pour préserver la qualité des eaux de baignade.

Pour rappel

- Le port d'une tenue de bain est obligatoire pour tous les baigneurs.
- Les 15 zones de baignade surveillées sont sans tabac.
- Seuls les chiens de personnes malvoyantes, d'assistance aux personnes en situation de handicap, des services de police et de sauvetage sont autorisés sur les plages.
- Il est demandé aux usagers de respecter l'environnement. La Ville de Marseille a installé sur les plages des bacs de tri et de recyclage.

SAFER : LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SUR LES PLAGES

"Safer Plage" est une application d'alerte gratuite qui permet à toute personne harcelée – victime ou témoin – d'une agression sexiste ou sexuelle de donner l'alerte en activant un bouton d'urgence.

Directement connectée au poste de secours des plages surveillées de la Ville de Marseille, l'application permet aux agents présents sur place de pouvoir réagir rapidement. En dehors du dispositif, il convient d'appeler le 17.

La municipalité entend encore améliorer l'accès de l'ensemble des Marseillaises et des Marseillais à la mer, en réaménageant des plages comme celle des Catalans, après une large consultation populaire, ou celle de Corbières, au nord, qui sera agrandie.



PROFITER DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES

La Ville dispose de deux bases nautiques : Corbières au nord, et la base nautique du Roucas Blanc qui fait peau neuve pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 avant de devenir le nouveau Centre de voile municipal. Les activités nautiques sont pratiquées par les scolaires. Des stages de voile sont aussi accessibles aux particuliers, enfants et seniors, en semaine ou pendant les vacances scolaires, sur inscription en ligne sur le site marseille.fr.

À TÉLÉCHARGER : une nouvelle application, Marseille info plage, informe en temps réel, 7j/7, de la qualité des eaux de baignade, du drapeau du jour, des conditions météo, de la force et direction du vent, de l'indice UV et de la température de l'eau.



UN LITTORAL EXCEPTIONNEL À PROTÉGER

La biodiversité des espaces naturels du littoral marseillais et des ses espaces marins est exceptionnelle. Elles font l'objet d'une attention particulière.

Contrat de baie, Aire marine protégée Frioul-Prado, label "îles durables", "life habitat calanques" : de nombreux programmes, projets et dispositifs sont mis en place pour préserver la faune et la flore de ces milieux naturels.

À SAVOIR

Les bases nautiques proposent aussi des activités gratuites dans le cadre de l'été marseillais.

Pour découvrir la mer

Le Hublot : Lieu de sensibilisation et de découverte de la mer et du littoral, ouvert à tous de mai à octobre. Escale Borély/plages du Prado
Le Centre d'Initiation et de Découverte de la Mer - CIDMer : à destination du jeune public, pour des sorties en mer et ateliers de découverte.

La plus grande partie des Calanques se trouvent sur le territoire marseillais. Elles sont intégrées au Parc national des Calanques (PNR) qui gère ce site naturel.

Face à la surfréquentation, le PNR a mis en place un système de réservations. Il se fait en ligne et gratuitement.

calanques-parcnational.fr

ATTENTION

L'accès aux Calanques et aux massifs forestiers est strictement réglementé du 1^{er} juin au 30 septembre par la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Une carte en ligne est consultable bpatp.paca-ate.fr

L'HERBIER DE POSIDONIE est une espèce végétale sous-marine essentielle en matière de biodiversité. Surnommée "le trésor de la Méditerranée", elle sert d'espace de ponte, de nurserie, d'habitat, de nourriture pour les animaux marins, mais aussi de puits de carbone. La Ville de Marseille a engagé un Plan posidonie pour sa protection et son développement.



Sport : populaire et accessible

Marseille et le sport c'est une histoire de passion. 35 % de la population pratique un sport. Porteur de valeurs et vecteur d'émancipation, c'est un lien fort au sein de la population marseillaise.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Envie d'une partie de basket-ball, de football ou encore de pétanque entre amis ? Plusieurs centaines d'équipements - les terrains de pétanque, plateaux sportifs multi-sports, terrains de mini-football et aires d'agrès - sont en accès libre.

Vous pouvez les retrouver, classés par arrondissement, sur marseille.fr

LES PISCINES MUNICIPALES

La ville de Marseille compte 15 piscines municipales. Elles sont gratuites pour les enfants de moins de 12 ans et à tarif réduit pour ceux de 12 à 16 ans. Elles sont ouvertes en été jusqu'à 20h30 et gratuites pour tous pendant les épisodes de canicule. Une nouvelle piscine est prévue dans le quartier de Bougainville.

OFFRIR LES MEILLEURES CONDITIONS AUX PRATIQUES SPORTIVES

La Ville de Marseille est dotée de près de 1 000 équipements sportifs qu'elle entretient et réhabilite. Plusieurs stades et gymnases ont ainsi fait l'objet de rénovations ces trois dernières années. Une dizaine de terrains de basket de rue sont aussi en construction.

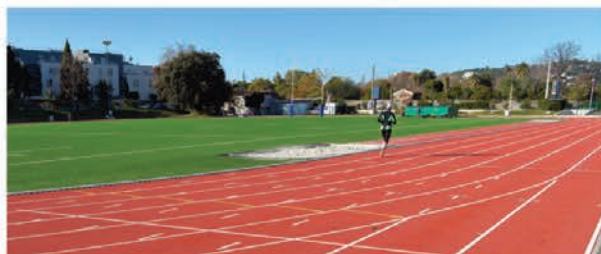
L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION : UNE PRIORITÉ

La municipalité a fait de l'apprentissage de la natation un objectif central. Pour cela, elle a rendu l'accès gratuit aux piscines municipales aux enfants de moins de 12 ans et un tarif réduit aux enfants de 12 à 16 ans. De plus, la Ville promeut le dispositif "J'apprends à nager" en mettant à disposition cinq piscines municipales. Ce programme a déjà permis la formation de plus de 5 000 petites Marseillaises et petits Marseillais à la natation.



La pratique du sport pour toutes et tous

La Ville de Marseille multiplie les dispositifs gratuits d'initiations ou de pratiques d'activités sportives. **Tremplin sport, Ludosport, Coach bien-être, Sport Santé Séniors** : des activités pour tous les âges et tous les goûts.



MARSEILLE VILLE DE GRANDS ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

Les grands événements sportifs sont des fêtes populaires et des vitrines pour Marseille qui a une tradition d'accueil de grandes compétitions sportives internationales comme les coupes d'Europe ou du monde de football, la Coupe du monde de rugby et les épreuves de voile et de football des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Chaque année, près de 600 manifestations sportives se déroulent sur le territoire marseillais.



HISTOIRE DE MARSEILLE

UNE HISTOIRE SINGULIÈRE ET PLURIELLE

La fondation de Marseille remonte au VI^e siècle avant notre ère. Massalia, premier nom de la ville, serait née de l'union d'une princesse celto-ligures, Gyptis, avec un navigateur de Phocée en Asie mineure, Prôtis, venu créer un comptoir grec sur les rives du Lacydon, notre actuel Vieux-Port. On peut voir sur le site du Port antique, véritable salle d'exposition à ciel ouvert, les débuts de la plus ancienne ville de France, prélude à l'entrée du Musée d'Histoire de Marseille. Marseille naquit dans l'amour et la rencontre de différentes cultures qui ont appris à vivre ensemble.

La cité phocéenne contribue à introduire en Gaule la culture de la vigne et de l'olivier, la monnaie et l'écriture. Elle devient une place d'échanges influente entre l'espace méditerranéen et le monde celtique. Avec la fondation de l'abbaye de Saint-Victor par Jean Cassien au V^e siècle, Marseille étend son rayonnement au-delà de la Provence. Rattachée à la France en 1481, elle s'impose comme l'une des premières villes du royaume par sa population et par son port, principal débouché français sur la Méditerranée.

LOUIS XIV, LES LUMIÈRES ET LE CHANT DE LA RÉVOLUTION

Rebelle à l'autorité royale, Marseille est soumise en 1660 par les troupes de Louis XIV. Le Roi Soleil initie à partir de 1666 une importante opération d'urbanisme. La superficie de la ville est triplée : création du Cours Belsunce, de l'arsenal des galères, d'un nouvel Hôtel de Ville. En 1720, la peste apportée par le navire Le Grand Saint-Antoine, décime la moitié de la population marseillaise. Le siècle des Lumières brille également à Marseille, notamment grâce à l'Académie des Belles-lettres, Sciences et Arts, fondée en 1726, qui existe toujours.

Toujours rebelle, Marseille embrasse avec ferveur les idéaux révolutionnaires dès 1789. La ville lève un bataillon de fédérés qui « montent » à Paris en juin 1792 pour défendre la Révolution menacée. La reprise de leur chant de marche, initialement écrit par Rouget de Lisle pour l'armée du Rhin, deviendra notre hymne national, la Marseillaise.

L'ENTRÉE DANS LE XX^E SIÈCLE

Le port se dote de nouveaux bassins à la Joliette, les lignes ferroviaires et la gare Saint-Charles révolutionnent les transports, les industries se développent et les compagnies maritimes accompagnent l'essor de l'empire colonial. La population est multipliée par quatre. Marseille connaît une impressionnante mutation urbaine - percement de la rue de la République et du boulevard Charles Livon, construction de la préfecture, du palais du Pharo, de la cathédrale de la Major, de Notre-Dame-de-la-Garde...

Cette phase prospère profite surtout aux grands industriels et attire des populations venues de tout le pourtour méditerranéen, à la recherche d'une vie meilleure. Deux villes vont alors progressivement se dessiner : l'une populaire au nord et l'autre bourgeoise au sud. Durant l'entre-deux guerres, Marseille accueille ceux qui fuient les totalitarismes et certains intellectuels lancent des ponts de compréhension et de tolérance, à l'image de la revue les Cahiers du Sud.

Vient ensuite la seconde guerre. D'abord située en zone libre, Marseille est rattrapée par le régime de Vichy. Durant cette période, Marseille voit de nombreux résistants œuvrer.

À la villa Air-Bel sont hébergés des intellectuels juifs et artistes surréalistes en attente d'un départ vers les Amériques sous la protection du journaliste américain Varian Fry. Avec l'aide du diplomate tchécoslovaque Vladimír Vochoč, il organise la fuite de plusieurs milliers de femmes et d'hommes, notamment des juifs.

Le 23 janvier 1943, Marseille connaît l'un des plus terribles moments de son histoire avec les rafles du Vieux-Port et la destruction des vieux quartiers. La ville est libérée en août 1944 par l'action combinée des groupes de résistants marseillais et l'arrivée des combattants de l'armée d'Afrique (goumiers marocains, régiment des tirailleurs algériens...). Marseille a rendu hommage à ces derniers en 2022, en renommant une école du nom d'Ahmed Litim, tirailleur algérien de 24 ans, mort au pied de Notre-Dame-de-la-Garde, le 25 août 1944.

LES ENJEUX DU XXI^E SIÈCLE

Durant la seconde moitié du XX^e siècle, Marseille est marquée par des phénomènes mondiaux, elle connaît l'érosion de son industrie, de son port. Par ailleurs, elle subit le choc de la décolonisation. En 1962, la ville accueille de très nombreux rapatriés ainsi qu'une forte main-d'œuvre maghrébine. L'urbanisation atteint les collines, elle les franchit pour constituer de fait une vaste agglomération rejoignant les villes d'Aix, de Martigues et d'Aubagne. Le territoire métropolitain compte plus de 1,5 million de personnes qui y vivent, étudient et travaillent. Son image est contrastée : celle d'une ville avec un fort taux de pauvreté et celle d'une ville attractive, vivante, où la culture et le tourisme deviennent des facteurs de développement économique. Si singulière et si plurielle, Marseille fait face aux défis du changement climatique, du développement urbain, des réductions d'inégalités, avec un sens aigu du vivre ensemble.



LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS

La Ville de Marseille, avec ses 15 musées municipaux, ses bibliothèques et ses nombreux événements, développe une offre culturelle pour toutes et tous.

GRATUITÉ DES MUSÉES ET DES BIBLIOTHÈQUES

La Ville de Marseille s'est engagée sur un principe de gratuité pour un accès sans restriction à l'offre municipale.

Ainsi, les visites des collections permanentes des musées municipaux ainsi que les expositions temporaires le jour de leur ouverture et tous les 1^{er} dimanche du mois ont été rendus gratuites. Les abonnements aux bibliothèques municipales de Marseille sont également gratuits.

LES MUSÉES DE LA VILLE DE MARSEILLE

Cabinet des Monnaies et Médailles 10, rue Clovis Hugues, 13003 Marseille

Centre de la Vieille Charité 2, rue de la Charité, 13002 Marseille

Château Borély - Musées des Arts décoratifs, de la Faïence et de la Mode 132, avenue Clot Bey, 13008 Marseille

Mémorial de la Marseillaise 23-25, rue Thubaneau, 13001 Marseille

Mémorial des Déportations avenue Vaudoyer, 13002 Marseille

Musée Cantini 19, rue Grignan, 13006 Marseille

Musée d'Archéologie Méditerranéenne 2, rue de la Charité, 13002 Marseille

Musée d'art contemporain [mac] 69, avenue de Haïfa, 13008 Marseille

Musée d'Arts Africains, Océaniens et Amérindiens (MAAOA) 2, rue de la Charité, 13002 Marseille

Musée d'Histoire de Marseille 2, rue Henri Barbusse, 13001 Marseille

Musée de la Moto 18, rue Jean Marsac Quartier du Merlan, 13013 Marseille

Musée des Beaux-Arts Palais Longchamp, Aile gauche, 13004 Marseille.

Musée des Docks romains 10, place Vivaux, 13002 Marseille.

Musée Grobet-Labadié 140, boulevard Longchamp, 13001 Marseille.

Musée d'Histoire Naturelle de Marseille Palais Longchamp (aile droite), Boulevard Jardin Zoologique, 13004 Marseille.

Musée des enfants - Préau des Accoules 29, montée des Accoules, 13002 Marseille.

Toutes les infos sur musees.marseille.fr



MARSEILLE, VILLE DE PATRIMOINE

La plus vieille ville de France a un riche patrimoine à défendre. La ville compte 91 édifices protégés au titre des monuments historiques. Elle travaille à la restauration de plusieurs édifices. Actuellement, un plan de restauration du patrimoine musical de Marseille est en cours, avec un accent particulier sur la modernisation des orgues historiques des églises de la ville. Sans oublier, dans une vision plus large du patrimoine, la valorisation du patrimoine industriel et culturel immatériel de Marseille.



MARSEILLE CAPITALE MÉDITERRANÉENNE DU CINÉMA

Avec 1 500 jours de tournage chaque année, Marseille est la deuxième ville de tournages en France. Elle offre un cadre privilégié, avec des décors naturels diversifiés, une lumière unique et des professionnels engagés aux côtés des artistes. On évalue les retombées économiques à près de 70 millions d'euros, dont 22 millions pour l'emploi. La Ville de Marseille dispose d'une Mission cinéma, "guichet unique" à destination de tous les professionnels de la filière.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La Ville de Marseille propose chaque année, avec ses partenaires, une offre d'activités et de projets culturels à destination des enfants et jeunes de 0 à 25 ans. Une offre répertoriée dans un guide édité par les services de la Ville, à l'attention de tous les professionnels de l'éducation, pour faciliter la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle de tous les petits Marseillais et petites Marseillaises.

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Médiathèque Salim-Hatubou

1, rue des Frégates, 13015 Marseille
04 13 94 83 90

Médiathèque de Bonneveine

Centre Vie de Bonneveine, 13008 Marseille
04 13 94 82 10

Bibliothèque de Castellane

Station métro Castellane, 13006 Marseille
04 13 94 81 90

Bibliothèque l'Alcazar

58, cours Belsunce, 13001 Marseille
04 91 55 90 00

Bibliothèque de la Grogarde

2, square Berthier, 13011 Marseille
04 13 94 82 60

Bibliothèque du Merlan

Centre Urbain du Merlan, avenue Raimu,
13014 Marseille.
04 13 94 82 40

Bibliothèque des Cinq-Avenues

Impasse Fissiaux, 13004 Marseille
04 13 94 82 50

Bibliothèque Saint-André

6, boulevard Salducci, 13016 Marseille
04 13 94 82 00

Bibliothèque du Panier

Place du Refuge, 13002 Marseille
04 13 94 82 30

Service Hors les murs

38, rue du 141^e R.I.A., 13003 Marseille
04 91 55 37 44

www.bmvr.marseille.fr



LA CULTURE PROVENÇALE À MARSEILLE

Capitale de la Provence, Marseille cultive ses racines et ses traditions provençales. Musée provençal de Château-Gombert, récemment rouvert, fêtes de la Saint-Eloi, marché aux santons et bientôt une calendreta, école immersive en provençal : un patrimoine fièrement défendu.



MARSEILLE VILLE MONDE

Marseille est une métropole européenne et méditerranéenne de premier plan. Elle a toujours été tournée vers le reste du monde, en étant à la fois terre d'accueil mais aussi tisseuse de liens entre les villes et les territoires à l'international.

VOUS ÊTES RÉSIDENT ÉTRANGER ?

Marseille est la deuxième place diplomatique en France. 75 consulats sont installés dans la cité phocéenne au service de leurs ressortissants. Toutes les informations sur consulatsmarseille.com

Elle est jumelée avec 15 villes à travers le monde et elle entretient de surcroît de nombreux accords de coopération avec des villes étrangères pour renforcer les échanges sur le plan économique, social, culturel, historique.

MARSEILLE SOLIDAIRE À L'INTERNATIONAL

Marseille cultive ses valeurs de terre d'accueil en étant un acteur de la solidarité internationale.

La Ville se mobilise lors des catastrophes humanitaires ou quand des populations sont touchées par la guerre. Elle envoie du matériel humanitaire et des moyens techniques, et accueille les réfugiés.

La Ville de Marseille se positionne clairement pour la défense des peuples opprimés et la promotion des droits de l'homme.



MARSEILLE CAPITALE MÉDITERRANÉENNE

Marseille figure parmi les plus grandes métropoles d'Europe et du bassin méditerranéen. La Ville joue pleinement son rôle sur la scène internationale. À l'échelle méditerranéenne, le maire de Marseille a signé la « Déclaration de Florence » pour réaffirmer le rôle des maires méditerranéens face aux défis mondiaux, fédérant, dans ce contexte, plusieurs d'entre eux autour de la lutte contre les pollutions maritimes. Une activité diplomatique intense qu'elle complète par l'organisation d'événements internationaux comme le Forum mondial de la Nature, accueilli pour la première fois en France en septembre 2021.

En septembre 2023, Marseille a accueilli le pape François pour une visite officielle historique en France. Elle est la ville par laquelle la Flamme Olympique des JOP 2024 arrive sur le territoire français le 8 mai 2024.

MARSEILLE BÉNÉVOLES

Vous voulez être acteur et spectateur privilégié des grands événements marseillais ? La plateforme "Marseille Bénévoles" met en contact les organisateurs de grands événements comme le Congrès mondial de la nature de l'UICN, la Voie est libre ou les Jeux olympiques et paralympiques 2024, avec des volontaires. L'occasion de s'engager pour une passion et de partager de nouvelles expériences.

benevoles.marseille.fr



RENDEZ-VOUS MARSEILLAIS

Culture, sports, festivités, tradition...
l'année à Marseille est ponctuée
de rendez-vous où se retrouvent
les Marseillaises et les Marseillais.
Focus sur deux grands moments
de l'année à Marseille.

L'ÉTÉ MARSEILLAIS DANS TOUTE LA VILLE

Depuis 2020 la Ville de Marseille offre à toutes les Marseillaises et tous les Marseillais un programme estival riche et complet de spectacles et d'activités sportives et culturelles. Concerts sur la scène flottante sur le Vieux-Port, yoga sur les plages, ateliers lecture et karaoké géant dans les parcs... les manifestations se déploient dans tous les secteurs de la ville, pour faire de l'été un moment festif et convivial.

LES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

La Ville de Marseille propose un riche programme de festivités de fin d'année : traditionnelle foire aux santons, marché de Noël, spectacles tout public, activités ludiques et culturelles destinés aux enfants dans les musées et bibliothèques municipales.

La Ville installe également une patinoire écoresponsable de 250 m² sur l'esplanade Bargemon dont l'accès est gratuit.

Toutes les idées de sortie sur l'agenda
"Sortir à Marseille" sortiramarseille.fr

MARSEILL







DICTIONNAIRE DE MARSEILLE

Marseille c'est aussi des expressions très locales, le parler marseillais, bouillabaisse savoureuse de français conjugué au provençal et aux apports des différentes cultures de la ville. Voici 20 mots pour vous y retrouver :

An pèbre

désigne quelque chose qui date de très longtemps

Bader

regarder bouche bée

Bouléguer

Se bouger, se secouer

Cagnard

chaleur étouffante

Dégun

personne, « pour l'instant je connais dégun à Marseille »

Emboucaner

taquiner

Fada - Fadade

fou ou folle

Gabian

goéland

Jobastre

inconscient, fou

Marronner

râler

Méfi

attention

Minot

enfant, gamin

Oaï

pagaille « ne mettez pas le oaï »

Patin-couffin

pour dire etc « on a parlé de Marseille, mon installation, patin-couffin »

Qu'esaco ?

qu'est-ce que c'est ?

Tarpin

beaucoup, en grande quantité

Tchatcher

parler beaucoup

Teston

tête, cerveau

Vé

regarde « vé le gabian, le oaï qu'il met »

Zou

en avant, hop, « allez zou, on boulègue maintenant »

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE



Benoît PAYAN



**Michèle
RUBIROLA**



**Pierre-Marie
GANOZZI**



Samia GHALI



**Jean-Marc
COPPOLA**



Joël CANICAVE



Christine JUSTE



Pierre HUGUET



Audrey GARINO



**Sébastien
BARLES**



Perrine PRIGENT



Patrick AMICO



Marie BATOUX



**Yannick
OHANESSIAN**



Aïcha SIF



Laurent LHARDIT



Sophie GUÉRARD



**Sébastien
JIBRAYEL**



Sophie ROQUES



**Théo
CHALLANDE
NÉVORET**



Audrey GATIAN



Hattab FADHLA



**Aurélie
BIANCARELLI**



Ahmed HEDDADI



**Lisette
NARDUCCI**



Hervé MENCHON



**Nassera
BENMARNIA**



**Jean-Pierre
COCHET**



**Rebecca
BERNARDI**



Hedi RAMDANE



**Isabelle
LAUSSINE**



**Farida
BENAOUA**



Sami BENFERS



Christian BOSQ



**Doudja
BOUKRINE**



**Véronique
BRAMBILLA**



Sophie CAMARD



Roland CAZZOLA



**Marie-José
CERMOLACCE**



**Nouriati
DJAMBAE**



**Didier
EL RHARBAYE**



Olivia FORTIN



Lydia FRENTZEL



Josette FURACE



Aïcha GUEDJALI



**Christophe
HUGON**



**Zoubida
MEGUENNI**



Éric MERY



**Marguerite
PASQUINI**



Fabien PEREZ



Éric SEMERDJIAN



Nathalie TESSIER







VILLE DE
MARSEILLE

